

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 1er mai 2018 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250, Principale, Saint-Zotique.

Étaient présents : Messieurs, Sylvain Brazeau, Jonathan Anderson et Jean-Pierre Daoust, tous délégués municipaux.

Étaient également présents : Messieurs Michel Pitre, directeur, Jean-François Messier, trésorier et Claude Madore, secrétaire.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Jonathan Anderson, vice-président, a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum, et agit à titre de président de l'assemblée.

18-05-1106 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par : M. Sylvain Brazeau,
Appuyé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 26 avril 2018.

....ADOPTÉE....

18-05-1107 Approbation du procès-verbal du 3 avril 2018

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 3 avril 2018.

**Il est proposé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Appuyé par : M. Sylvain Brazeau,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 avril 2018, tel que rédigé par le secrétaire de l'assemblée.

....ADOPTÉE....

18-05-1108 Approbation des comptes à payer

**Il est proposé par : M. Sylvain Brazeau,
Appuyé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	66 398.44 \$
Comptes payés par chèques durant le mois d'avril	5 350.38 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois d'avril	16 654.10 \$
Comptes à payer au 1 ^{er} mai 2018	21 804.04 \$
Salaires du 25 mars au 21 avril 2018	22 589.92 \$

....ADOPTÉE....

Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 7 interventions, dont aucune entraide, pour la période du 25 mars au 21 avril 2018.

18-05-1109 Adjudication – Contrat d'un ensemble de coussins de levage – Mode de paiement

Les membres du conseil prennent connaissance des offres reçues pour l'achat d'un ensemble de coussins de levage.

Les soumissions ont été ouvertes le 24 avril 2018 à 11h00, par la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François.

Trois (3) entreprises ont soumissionnés pour cet équipement.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Après l'étude des trois (3) soumissions reçues pour l'achat d'un ensemble de coussins de levage, la Régie intermunicipale d'incendie rejette la soumission de l'entreprise L'Arsenal pour sa non-conformité.

Soumissionnaires	Coût (taxes incluses)	Conformité
Aréo-Feu	6 434.00 \$	Conforme
L'Arsenal	6 800.77 \$	Non-conforme
Boivin & Gauvin	9 115.20 \$	Conforme

**Il est proposé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Appuyé par : M. Sylvain Brazeau,
Et résolu à l'unanimité,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aréo-Feu pour la somme de 6 434.00 \$ avec taxes incluses.

Le coût d'achat de 6 434.00 \$ sera financé de la manière suivante :

- 558.90 \$ Remboursement TPS et TVQ
- 5 500.00 \$ Emprunt au fonds de roulement
- 375.10 \$ Budget d'opération 2018

L'emprunt au fonds de roulement de la somme de 5 500.00 \$ sera remboursé sur 5 ans comme suit :

- 1^{er} mai 2019 1 100.00\$
- 1^{er} mai 2020 1 100.00\$
- 1^{er} mai 2021 1 100.00\$
- 1^{er} mai 2022 1 100.00\$
- 1^{er} mai 2023 1 100.00\$

....ADOPTÉE....

18-05-1110 Autorisation – Signature convention collective

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'entente de principe concernant la convention collective des pompiers couvrant la période 2018-2022. Le comité de négociation recommande la signature de cette entente.

**Il est proposé par : M. Sylvain Brazeau,
Appuyé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Et résolu à l'unanimité,**

D'autoriser M. François Deschamps, président et M. Claude Madore, secrétaire à signer la proposition de convention collective. L'annexe « A » grille salariale, entre en vigueur de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

....ADOPTÉE....

18-05-1111 Autorisation d'embauche – Étudiants pour vérification des avertisseurs de fumée

Monsieur Michel Pitre, directeur, a rencontré deux candidats pour l'embauche d'étudiants pour la vérification des avertisseurs de fumée.

**Il est proposé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Appuyé par : M. Sylvain Brazeau,
Et résolu à l'unanimité,**

D'accepter la recommandation du directeur, c'est à dire d'embaucher M. Jake Adams et M. Antoine Hamel à titre d'agent d'inspection en prévention incendie. Les candidats occuperont un poste étudiant dont la durée envisagée est douze (12) semaines à raison de 35 heures par semaine et le salaire horaire sera de 18,21 \$/h.

....ADOPTÉE....

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

18-05-1112 Création d'une page Facebook pour la Régie

**Il est proposé par : M. Sylvain Brazeau,
Appuyé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Et résolu à l'unanimité,**

D'autoriser la création d'une page Facebook pour la Régie intermunicipale d'incendie. Le directeur et le préventionniste alimenteront la page Facebook en informations et commentaires. Le trésorier et le secrétaire de la régie seront responsables de la supervision de la page Facebook.

....ADOPTÉE....

Correspondance

Aucune correspondance.

Varia

Aucun sujet.

Période de questions

Un citoyen demande pourquoi la Municipalité des Coteaux n'a pas choisi un panneau d'identification plus simple pour les bornes d'incendie. Il mentionne que les panneaux ne sont pas esthétiques et plus dispendieux qu'une bande plastique pour la localisation des bornes d'incendie.

M. Sylvain Brazeau indique que le choix des panneaux d'identification des bornes d'incendie a été déterminé suite à des discussions entre les responsables de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François et de la Municipalité des Coteaux. La décision ne concerne pas la Régie intermunicipale d'incendie et la demande sera étudiée par les élus de la Municipalité des Coteaux

18-05-1113 Levée de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mai 2018

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Sylvain Brazeau,
Appuyé par : M. Jean-Pierre Daoust,
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 1^{er} mai 2018 soit levée à 20 h 43.

....ADOPTÉE....

Jonathan Anderson
Vice-président et
Président de l'assemblée

Claude Madore
Secrétaire